



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de vaccination contre la grippe

Question écrite n° 33801

Texte de la question

M. Robin Reda attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le stock de vaccin contre la grippe. Comme chaque année, une campagne de prévention a été réalisée afin d'éviter que des malades de la grippe ne s'ajoutent à ceux de la covid-19 et n'engorgent d'avantage les hôpitaux. Mais depuis le 13 octobre 2020, date du début de la campagne, les pharmacies, seules habilitées à les distribuer, attirent l'attention des pouvoirs publics sur la forte demande de la population française en comparaison à celle de 2019. Depuis plusieurs jours, nombre d'entre elles tirent la sonnette d'alarme car elles se trouvent en rupture de stock. À cela s'ajoutent des difficultés pour recevoir l'ensemble des vaccins commandés. M. le député rappelle que la vaccination contre la grippe vise en priorité les personnes fragiles face au virus, soit près de 16 millions de personnes à risque (plus de 65 ans ; personnes atteintes de pathologies, dont l'asthme, le diabète, l'obésité majeure ; femmes enceintes) tout comme les professionnels de santé. L'objectif poursuivi était donc d'atteindre 30 % de doses de vaccins supplémentaires, par rapport aux 12 millions de doses consommées lors de la précédente campagne 2019-2020. Les commandes étant réalisées chaque année par les officines aux laboratoires après la fin de la campagne pour l'année suivante, le contexte de pandémie actuel n'a pu être pris en compte. Or, malgré la mobilisation des outils de production des industriels, seules 13 millions de doses sont disponibles et les autres doses commandées par l'État, sur le marché européen, ne seraient livrées à la France qu'en décembre 2020. Comment garantir aux malades l'accès à un traitement ? Comme cela est souvent dénoncé par les professionnels et les patients, le phénomène de pénurie de vaccins et de médicaments en général n'est pas nouveau en France. En raison d'un contexte sanitaire particulier, il devient urgent de repenser le système public de santé tant dans la production que dans la distribution des médicaments, imposant à l'Europe de retrouver sa souveraineté sanitaire. Aussi, il souhaite l'interroger sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'endiguer ce phénomène alarmant de santé publique. À quelle date l'État sera-t-il en mesure de fournir aux pharmacies ses stocks exceptionnellement commandés et comment sera organisée la distribution ? Il souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour

personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33801

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7927

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423